



DRTEFP-66 rue de Mouzaïa 75019 Paris Site Intranet : www.intracom.travail.gouv.fr Site Internet : www.multimania.com/sudtravail

# Accident de trajet pour venir au

boulot?

Accident de service ?

Un agent averti en vaut deux

Mai 2003

## Accident de trajet pour venir au boulot ? Accident de service ?

Un agent averti en vaut deux

Notre administration fait quelques difficultés pour reconnaître les accidents de service ( trajet ou travail)

Il arrive que l'administration dise :

« Ca ne s'est pas passé pendant votre trajet, pendant votre travail, les frais de radio, de médicaments, les visites au médecin ne vous seront pas remboursés à 100%, Vous avez des témoins? » Cela n'est pas anodin car cela peut aboutir à la non reconnaissance de l'accident de service

#### Comment procéder?

- 1. Déclarer tout accident lors du trajet ou pendant le travail, même si cela paraît bénin sur le moment, (accrochage léger en voiture, chute de plein pied,, se tordre la cheville dans un escalier avec une petite douleur peut se révéler une vraie foulure quelques heures ou jours plus tard, voire se transformer en arrêt de travail, devenir une invalidité définitive.
- 2. Avoir un ou des témoins. (A l'extérieur, demander à un passant, un automobiliste, un cycliste, un commerçant :noter leurs coordonnés, ou les pompiers, la police. Dans les services demander à un ou des collègues ...) Si vous êtes seul sur votre trajet, sur un chantier, faire constater par témoins ouvriers, passants, pompiers, police, médecin qui constatent le lieu, la date l'heure, l'état physique.

Trouver les témoins directs ou indirects.

Vous êtres tombés seul. Le signaler, en arrivant au travail aux collègues qui notent l'heure et font un témoignage écrit immédiat.

Faire témoigner ceux qui vous ont rencontré avant et qui ont constaté votre bon état de santé, et ceux qui vous ont rencontré après ...

Faire constater les bris de lunettes, le pantalon déchiré, le manteau de fourrure écorché (c'est une plaisanterie)

Il faut donc tout déclarer à la hiérarchie par écrit (avec photocopies pour vous): heure, date circonstances, avec ou sans conséquence physique immédiate.

### Les services de ressources humaines doivent vous délivrer un document intitulé :

- Feuille d'accident de service ou de maladie contractée dans l'exercice des fonctions. Relevé d'honoraires médicaux.. (volet à remettre au médecin)
- Relevé des prescriptions pharmaceutiques (relevé à remettre au pharmacien)
- Relevé des honoraires paramédicaux

- Feuille d'accident de service ou de maladie contractée dans l'exercice des fonctions ( volet récapitulatif à conserver par la victime jusqu'à la fin des soins, et à remettre sans délai au chef de service dont elle dépend.
- Et une demande de renouvellement de la feuille d'accident

Cela vous dispensera de faire l'avance des frais médicaux (radios, honoraires du médecins, médicaments, hospitalisation...) (copie en annexe).

### L'ACCIDENT DE SERVICE, LA MALADIE PROFESSIONNELLE

#### 1 L'accident de service

L'article L 411-1 du Code de la sécurité sociale, qui définit la notion d'accident du travail, concerne les salariés relevant du droit privé, et n'est pas directement applicable aux fonctionnaires. En l'absence de texte propre, c'est toutefois de cet article que s'inspire la jurisprudence administrative pour apprécier la notion d'accident de service dans la fonction publique.

Selon cette jurisprudence l'accident doit résulter de «l'intervention soudaine et violente d'un événement extérieur »(C.E.,24/11/1971 MIN. Int.c/M. Even, Rec.CE,tables, p. 1090)

L'accident survenu sur le lieu de travail pendant une période d'activité constitue généralement un accident de service.

- Le fait qu'un accident se produise en dehors des locaux administratifs ne suffit pas a écarter la qualification d'accident de service, il peut, en effet, s'agir d'un accident de service :
- S'il est survenu dans le cadre de l'accomplissement d'une mission confiée par l'administration
- S'il est survenu au cours d'un déplacement lié à une contrainte administrative

Quand un fonctionnaire est en mission, ou dans une situation assimilable à une mission, les accidents dont il peut être victime sont généralement considérés comme des accidents de service. Par exemple un fonctionnaire de la poste avait conformément aux dispositions réglementaires régissant La Poste, bénéficié d'une autorisation spéciale d'absence pour participer au congrès de son syndicat. Pendant la durée de ce congrès, il était hébergé dans les locaux d'un centre de la poste et s'était blessé en faisant une chute dans un escalier alors qu'il se rendait de sa chambre au réfectoire pour y prendre son petit déjeuner. Le Conseil d'Etat a considéré « que cette circonstance ne suffit pas, en l'espèce, à établir que l'accident dont Monsieur TAILEZ a été victime n'a pas été causé dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions (C.E, 1/4/1998, M. TAILLEZ, req.n° 150359) »

Ne pas oublier que les violences, outrages, insultes, menaces, dans le cadre de l'exercice des fonctions peuvent donner lieu a des arrêts de travail, qui doivent être pris en charge au titre de l'accident de service.

Il doit en être de même pour les arrêts de travail faisant suite à du harcèlement moral ou sexuel.

#### L'Accident de trajet

L'article L 411-2 du Code de la sécurité sociale définit les accidents de trajet qui sont assimilables à un accident de travail.

Cet article ne concerne que les salariés relevant du droit privé et n'est donc pas directement applicable aux fonctionnaires.

Cependant bien que le statut général de la fonction publique ne vise que la notion d'accident de service, la jurisprudence administrative est constante pour assimiler certains accidents de trajet à des accidents de service et pour s'inspirer de l'article L 411-2 du Code de la sécurité sociale pour définir ces accidents.

Sont assimilables à des accidents de service les accidents survenus sur le trajet normal entre le domicile de la victime et son lieu de travail, à la condition que cela soit pendant le temps normal du trajet.

• Accidents survenus sur d'autres trajets que le trajet domicile-lieu de travail

• Certains accidents survenus sur un trajet autre que le trajet domicile-lieu de travail sont assimilables à des accidents de service.

Ex : accident survenu à un agent en service se rendant par l'itinéraire normal, à un contrôle médical demandé par son administration (C.E, 21/3/1980, Audigier, Rec. CE, tables p 771)

Un accident survenu à un agent bénéficiant d'un congé de longue durée et n'étant donc pas en service, alors qu'il se rendait, par l'itinéraire normal, de son domicile à un contrôle médical auquel son administration l'avait convoqué(C.E,10/5/1995, min.Econ. c/Scipion, req.n° 100903)

Accidents survenus pendant une autorisation d'absence

Les accidents survenus pendant une autorisation d'absence ne sont pas considérés comme imputables au service

#### 2 La maladie professionnelle

Il existe une définition réglementaire des maladies professionnelles. Des tableaux, (il s'agit des tableaux de maladie professionnelle) annexés à des décrets en Conseil d'état pris sur le fondement de l'article L 461-2 du Code de la sécurité sociale, comportent pour chaque affection trois colonnes précisant :

- Les symptômes ou lésions pathologiques que doit présenter le malade.
- Le délai de prise en charge, c'est à dire le délai maximum entre l'apparition de l'affection et la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé au risque;
- Les travaux susceptibles de provoquer l'affection, cette liste étant limitative pour certaines affections et seulement indicative pour d'autres.

Ces tableaux sont applicables dans la fonction publique.

En conséquence, le fonctionnaire qui s'estime atteint d'une maladie professionnelle doit apporter la triple preuve suivante :

- 1. Tout d'abord établir qu'il présente les symptômes pathologiques correspondant à l'une des affections figurant sur les tableaux précités ;
- 2. Ensuite, établir qu'il a exercé une des activités professionnelles susceptibles, d'après ces tableaux, de provoquer l'affection dont il est atteint ;
- 3. Enfin, établir que le délai d'incubation n'est pas dépassé.

En vertu du 4 ° alinéa de l'article L 461-2 du Code de la sécurité sociale, les modifications et adjonctions apportées aux tableaux des maladies professionnelles sont applicables non seulement aux personnes dont la maladie est constatée postérieurement à ces modifications et adjonctions, mais également à celles dont la maladie a fait l'objet d'une première constatation médicale antérieurement à l'intervention du décret édictant ces modifications et adjonctions (CE, 13/3/1998, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, req., n°175199,180306)

Vous pouvez consulter ou vous procurer les tableaux de maladie professionnelle au service de documentation

Maladie n'entrant pas dans la définition réglementaire des maladies professionnelles

#### Nos commentaires:

« N'importe quel médecin de ville ou de prévention peut faire une déclaration de maladie professionnelle, donc en cas de doute, ou de contact avec des produits ou substances dangereuses si une pathologie se déclare ne pas oublier de faire la relation avec ce contact regarder les tableaux de maladie professionnelle et le préciser au médecin. Dans cette situation il faut demander une visite avec le médecin de prévention qui actera le problème dans le dossier médical de l'agent, en parler à des agents de contrôle »

Une maladie n'entrant pas dans le cadre de la définition réglementaire des maladies professionnelles, c'est à dire qui ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle, peut être reconnue comme «complication ou séquelle» d'un accident de service si elle est la conséquence d'un tel accident.

Par ailleurs le fonctionnaire qui ne peut prétendre, en raison de la nature de sa maladie, à aucune réparation au titre des accidents de service ou des maladies professionnelles peut exercer à l'égard de son employeur une action en responsabilité, conformément au droit commun de la responsabilité de l'administration, s'il parvient à démontrer l'existence d'un lien de causalité entre le préjudice subi et l'exercice de ses fonctions.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## FEUILLE D'ACCIDENT DE SERVICE OU DE MALADIE CONTRACTÉE DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

(Volet récapitulatif à conserver par la victime jusqu'à la fin des soins.

Ensuite le remettre sans délai au chef de service dont elle dépend.)

### ACCIDENTÉ:

NOM :	•				
	(Éventuellement indiquer le nom de jeune fille suivi de : épouse X, divorcée X, veuve X.)				
Prénoms :		:			
Grade :					
Date de l'accident :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u>.</u>	<u> </u>		
Adresse:					
		<del></del>			
Cachet et adresse du	service		•		
auquel appartient la vi	ctime:				
•					

DATE des actes médicaux pars-médicaux ou d'exécution des ordonnances	PRESCRIPTION :  1. Lit  2. Chambre  3. Sortie autorisée  4. Pas d'arrêt de travail	NATURE des actes médicaux médicaux	DÉLIVRANCE d'ordonanca	SIGNATURE du médecin ou de l'applisaire médical	CACHET du pharmacien	MONTANT  des honoraires médicaux ou para-médicaux ou de la facture (frais pharmaceutiques)
			-			
	,	·				
,						
				÷		
						*
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				·	I

TIBIBIE STRONGIE SECTION

## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## FEUILLE D'ACCIDENT DE SERVICE OU DE MALADIE CONTRACTÉE DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

## RELEVÉ DES HONORAIRES MÉDICAUX

(Volet à remettre au médecin)

### ACCIDENTÉ:

	NOM :	(Éventuelleme	ent indiquer le nam de jeuns	fille suivi de ; épouse X, divo	rcés X, veuve X.)	
	Prénoms :			والمراب الما الفلف ومستروناته والموسود الما المتناوو والمستدان المناز المواصد		
	Adresse :					
					<del></del> -	
• •	*	sse du service ent la victime :	•	Nico		
	i opposit		₩ · ·		gradients Programme de la companya de la comp	
		•	•			
WATER OF THE	., 181		<u> </u>			
markan Markan Markan	المقام كمممة الماسية	cien soussigné décli gné ci-dessus, les a en vigueur en mati	ctec médicaux indin	ués au verso ont été :	dispenses et que, dec	ompté de F
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	au blessé désig au tarif légal Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mat e être réglé(e) de la	ctes médicaux indiq ière d'accidents du a façon suivante (1)	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent	à la somme globale	ompté de F
	au blessé désig au tarif légal Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) ompte courant post	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent :	à la somme globale	ompté de F
	au blessé désignau tarif légal  Je désigna	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c Centre de	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) ompte courant post	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent	à la somme globale	
	au blessé dési au tarif légal Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c Centre de	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) compte courant post	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent : al n°	à la somme globale	
	au blessé dési au tarif légal Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c Centre de	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) ompte courant post	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent : al n°	à la somme globale	
	au blessé dési au tarif légal Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c Centre de Intitulé du compte Virement à mon c Désignation de la	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) compte courant post v.: Mi; Mme; Mile compte bancaire n° banque ou de la su	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent  : al n°	à la somme globale	
	au blessé désignau tarif légal  Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c Centre de Intitulé du compte Virement à mon c Désignation de la	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) compte courant post v: Mi; Mme; Mile compte bancaire n° banque ou de la su M.; Mme; Mile	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent  : al n°	à la somme globale	
	au blessé désignau tarif légal  Je désir	gné ci-dessus, les a en vigueur en mati e être réglé(e) de la Virement à mon c Centre de Intitulé du compte Virement à mon c Désignation de la	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) ompte courant post : M.; Mme; Mile ompte bancaire n° banque ou de la su M.; Mme; Mile tion de percevoir er	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent  : al n° ccursale :	à la somme globale	
	au blessé désignau tarif légal  Je désir	gné ci-dessus, les au en vigueur en matie e être réglé(e) de la Virement à mon contre de Intitulé du compte Virement à mon contre de la lintitulé du compte Je donne autorisate	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) compte courant post : M.; Mme; Mile compte bancaire n° banque ou de la suit M.; Mme; Mile tion de percevoir er con	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent  : al n°	à la somme globale	
	au blessé désignau tarif légal  Je désir	gné ci-dessus, les au en vigueur en matie e être réglé(e) de la Virement à mon contre de Intitulé du compte Virement à mon contre de la lintitulé du compte Je donne autorisate	ctes médicaux indiquière d'accidents du façon suivante (1) compte courant post : M.; Mme; Mile compte bancaire n° banque ou de la suit M.; Mme; Mile tion de percevoir er con	ués au verso ont été travail, ils s'élèvent  : al n°	à la somme globale	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## FEUILLE D'ACCIDENT DE SERVICE OU DE MALADIE CONTRACTÉE DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

## RELEVÉ DES PRESCRIPTIONS PHARMACEUTIQUES

(Volet à remettre au pharmacien)

### ACCIDENTÉ :

NOM :	uellement indiquer le nom de jeune f	ille suivi de : épouse X, divorcée X, veuve X.)	
Grade :			
\dresse:			
Cachet et adresse du service			
uquel appartient la victime	•		
		• •	
		•	
u blessé désigné ci-dessus,	les fournitures prescrites s au tarif légal en vigueur	médicalement par les ordonnances e en matière d'accidents du travail, e	ci-jointes o Hes s'élève
u blessé désigné ci-dessus, té faites et que, décomptée la somme globale de F : Je désire être réglé(e)	les fournitures prescrites s au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) :	médicalement par les prognances en matière d'accidents du travail, e	d-jointes o
u blessé désigné ci-dessus, té faites et que, décomptée la somme globale de F: Je désire être réglé(e)	les fournitures prescrites s au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) :	médicalement par les ordonnances en matière d'accidents du travail, e	d-jointes of
u blessé désigné ci-dessus, té faites et que, décomptée ta somme globale de F: Je désire être réglé(e) — Virement à m Centre de	les fournitures prescrites s au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant poste	médicalement par les prognances en matière d'accidents du travail, e	d-jointes of
u blessé désigné ci-dessus, té faites et que, décomptée: la somme globale de F : Je désire être réglé(e) Virement à m Centre de	les fournitures prescrites au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant postampte : M.; Mme; Mile	médicalement par les prognances en matière d'accidents du travail, e	er-jointes of
u blessé désigné ci-dessus, té faites et que, décomptée la somme globale de F :  Je désire être réglé(e)  - Virement à m  Centre de  Intitulé du co	les fournitures prescrites au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant postal mpte : M.; Mme; Mile	médicalement par les prognances en matière d'accidents du travail, e	d-jointes of
u blessé désigné ci-dessus, té faites et que, décomptée la somme globale de F :  Je désire être réglé(e)  - Virement à m  Centre de Intitulé du co  - Virement à m  Désignation c	les fournitures prescrites au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant postal mpte : M.; Mme; Mile	médicalement par les prognances en matière d'accidents du travail, e	d-jointes of
su blessé désigné ci-dessus, eté faites et que, décomptée la somme globale de F :  Je désire être réglé(e)  - Virement à m  Centre de Intitulé du co  - Virement à m  Désignation co  Intitulé du co  - Je donne aut	les fournitures prescrites au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant postal mpte : M.; Mme; Mile	médicalement par les ordonnances en matière d'accidents du travail, e	d-jointes of
u blessé désigné ci-dessus, eté faites et que, décomptée la somme globale de F :  Je désire être réglé(e)  - Virement à m  Centre de Intitulé du co  - Virement à m  Désignation co  Intitulé du co  - Je donne aut	les fournitures prescrites au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant poste mpte : M.; Mme; Mile	médicalement par les ordonnances en matière d'accidents du travail, e	des s'élèver
su blessé désigné ci-dessus, été faites et que, décomptée à la somme globale de F :  Je désire être réglé(e)  - Virement à m  Centre de Intitulé du co  - Virement à m  Désignation co  Intitulé du co  - Je donne aut	les fournitures prescrites au tarif légal en vigueur de la façon suivante (1) : non compte courant poste mpte : M.; Mme; Mile	médicalement par les ordonnances en matière d'accidents du travail, e	des s'élèver

<sup>(1)</sup> Dans tous les cas, joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

## 'MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

....

## FEUILLE D'ACCIDENT DE SERVICE OU DE MALADIE CONTRACTÉE DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

## RELEVÉ DES HONORAIRES PARAMÉDICAUX

#### ACCIDENTÉ :

	NOM : (Éventuellement indiquer le nom de jeune fille suivi de : épouse X, divor	cée X, vouve X.)
	Prénoms :	energy ny pharith (ma ny mana 1977) a ny taona na taona na haidh a na haif a na haif a na haif a na haif a na h
• .*	Grade :	
	Date de l'accident :	
	Adresse :	
	Cachet et adresse du service	•
i.	auquel appartient la victime :	•
eres es e		
to program to the control of the con		
TB - walder all the con-	L'auxiliaire médical soussigné déclare que, pour l'accident survenu le	
·	au blessé désigné ci-dessus, les soins prescrits médicalement par les ordonnés et que, décomptés au tarif légal en vigueur en matière d'accidents somme globale de F :	s du travail, ils s'élèvent à la
	Je désire être réglé(e) de la façon suivante (1) :	
	- Virement à mon compte courant postal n°	
و المواديق المواديق المواديقي المواديقي المواديقي المواديقي المواديقي المواديقي المواديقي المواديقي المواديقي	Intitulé du compte : M.; Mme; Mile	1
	- Virement à mon compte bancaire n°	the second secon
grant and the state of godgager to the standard	Désignation de la banque ou de la succursale :	
	Intitulé du compte : M.; Mme; Mile	997 mg hay albir agricus (1 ab a ann as pagg / ab agains / 20 agains (20 agai
•	- Je donne autorisation de percevoir en mon nom à M	Andrew Control of the State of
	Intitulé du compte : M.; Mme; Mile	
	Cachet de l'auxiliaire médical : Signate	ure :
;	AVIS 1790 MARINTSMY	
the upibol alneme:	20L ser 19 6 ander profit to a form the committee ou p	Fight and the recent place. Reference in recent, places notes the free;

## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA FEUILLE D'ACCIDENT

Si t'une ou l'autre de vos féuilles d'accident est entièrement utilisée ou si vous devez consulter un autre praticien, vous pouvez demander le renouvellement de votre feuille d'accident.

Votre demande doit être adressée au service chargé de la liquidation des frais dont le cachet figure sur chaque feuille d'accident.

Dans le premier cas, joignez la feuille entièrement utilisée à la demande ci-dessous.

Je soussigne ;	(Nore, préson)			
Adresse:				
demande le renouvellement d	le ma feuille d'accident.			
,	Fait à		19	
	•	Signature de la victime :		